

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Avis de réception exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 20 FEVRIER 2015****Délibération numéro 15 – 01 – 003****Dossier n°3 : Le budget supplémentaire 2015 et l'affectation du résultat.**

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 janvier 2015, s'est réuni le vendredi 20 février 2015 à partir de 10 heures en Mairie de Firminy située 2 Place du Breuil, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents et un pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Madame Pascale OFFREY - Messieurs Georges BONNARD - Claude BOURDELLE - André CELLIER (Vice-président) - Georges DRU (Vice-président) - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Alain GUILLEMANT - Claude GIRAUD (Vice-président) - René LAPALLUS - Alain LAURENDON - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER - Messieurs Jean François BARNIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Jean-Claude BERTRAND - Jean-Claude CHARVIN.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le projet de budget doit permettre l'affectation du résultat 2014 avec trois objectifs : le financement des restes à réaliser (I), le remboursement par anticipation de prêts bancaires (II) et la réalisation de quelques ajustements budgétaires (III).

I – Le financement des restes à réaliser (4 185 271 €).

Les dépenses 2014 ayant fait l'objet d'un engagement juridique et qui seront mandatées en 2015 s'établissent à **4 185 271 €**, répartis de la manière suivante :

☞ Section d'investissement : 3 231 943 € (travaux de bâtiments, commandes d'engins d'intervention),

☞ Section de fonctionnement : 953 328 € (commandes de tenues et de petits matériels d'intervention déjà lancées, commandes de petits travaux d'entretien dans les casernes, réservations de stages de formation, contrats de maintenance notamment).

II – Le remboursement par anticipation de prêts bancaires (3 913 485 €).

Le stock de la dette s'établit à 7,129 M € au 1^{er} janvier 2015. Il est réparti sur 5 emprunts, dont la plupart devraient prendre fin dans environ 12 ans.

Grâce à l'excédent 2014, deux emprunts pourraient être remboursés par anticipation dès le mois de juin 2015. Il s'agit de ceux souscrits en 2001 auprès de Dexia et en 2003 auprès du Crédit Agricole. Dans les deux cas, le gain représenté par la fin du paiement des intérêts restant dus reste supérieur aux pénalités de remboursement.

		Pénalités de remboursement (1)	Intérêts restant (2)	Gain (2 - 1)
1	Dexia 2001	213 000 €	268 945 €	55 945 €
2	Crédit Agricole 2003	563 000 €	715 797 €	152 797 €

Pour réaliser ces opérations, il conviendrait d'utiliser **3,913 M €** de l'excédent 2014, correspondant au capital restant dû et aux pénalités de remboursement, après déduction des gains réalisés grâce au remboursement anticipé des crédits restant dus au BP 2015 pour le remboursement des prêts lors du 2^{ème} semestre 2015 et qui ne seront pas utilisés).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

042-284210242-20150220-15-01-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015
Publication : 09/03/2015



Ces opérations de remboursement par anticipation permettront de réaliser ~~0,394 M € d'économie sur le budget 2016~~ (0,381 M € en 2017 et 0,370 M € en 2018). Cette économie compensera en partie l'évolution mécanique de la masse salariale évaluée chaque année à environ 0,520 M €. Rappelons à cette occasion que le bureau du conseil d'administration souhaite ne pas proposer d'augmentation des contributions communales en 2016, et souhaite également limiter la demande d'évolution de la participation du département au budget du SDIS.

III – Les ajustements budgétaires (256 447 €).

L'emprunt d'équilibre voté au BP 2015 s'établit à 1,635 M €. Il pourrait être également réduit en utilisant une partie de l'excédent 2014 (0,256 M €), et être porté à 1,378 M €.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour approuver le budget supplémentaire 2015 et l'affectation du résultat.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**



Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les mouvements de crédits mentionnés en annexe 1, 2, 3 et 4.

Article 2 :

L'excédent de clôture constaté au compte administratif 2014 sera affecté de la manière suivante :

- ✓ 2 811 221 € en recettes d'investissement à l'article 1 068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- ✓ 3 814 656 € en recettes d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- ✓ 1 727 518 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	19 (dont un pouvoir)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT